



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 MARS 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-55**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

**REPRESENTE(S)** : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

**ABSENT(S)** : Mme Marion BRAVO, M. Jean-Marc PUJOL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====

**Demande de subvention à la Banque des Territoire pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) stratégique pour le NPNRU**

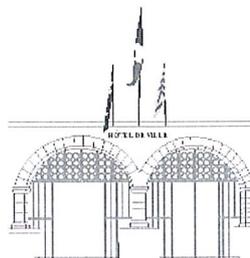
M. Jean-Yves GATAULT expose :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre des opérations NPNRU sur le secteur Saint-Jacques mais aussi sur les quartiers d'intérêt régional du Champ de Mars et de la Diagonale du Vernet, il apparait nécessaire de renforcer l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du projet en apportant un soutien organisationnel au porteur de projet Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) et au porteur de projet délégué, la ville de Perpignan.

Il est de ce fait envisagé, la mise en place d'une AMO stratégique qui viendrait en appui de la direction de projet opérationnelle. Elle a pour objectif :

- D'aider à mobiliser les acteurs à un haut niveau décisionnel ;
- D'organiser l'avancement du projet NPNRU ;
- De participer à la mise en œuvre globale du plan guide et de veiller à l'atteinte les objectifs.



Cet AMO est estimée à 360 000€ HT. La durée prévisionnelle d'exécution de la mission est fixée à 5 ans pour la tranche ferme et à 2 ans pour la tranche optionnelle.

La Ville de Perpignan sollicite une participation financière à hauteur de 180 000€ (50%) pour cette mission.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Banque des territoires,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OUI cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240328-187621-DC-1-1

Accusé reçu le : **04 AVR. 2024**

Affiché le : **04 AVR. 2024**

M. Jean-Yves GATAULT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

